Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0049-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0049

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mai à 15 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 22
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme AURIAC Cécile à M. JEFFROY Christian, M. LE BEVER Gildas à M. EGAULT Gervais

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme DRONIOU Marie-Louise

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation de deux personnes qualifiées pour siéger au Conseil d'administration de l'EPIC Parc des événements - SKOPE

Exposé des motifs

Les statuts de l'EPIC Parc des événements prévoient qu'il sera administré par un Conseil d'administration comprenant 9 élus communautaires, qui seront désignés lors du Conseil communautaire du 5 mai 2026, et par 2 personnes qualifiées désignées par le Bureau exécutif.

Le Conseil d'administration élira en son sein, par la suite, un ou une Président(e) et un ou une Vice-Président(e).

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n°CC_2023_0161 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 27 juin 2023 portant création de l'EPIC Parc des événements et adoption de ses statuts ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0049-DE

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

VU L'appel à candidatures ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ
Ne participent pas au vote :
SEUREAU Cédric
THEBAULT Christophe

DECIDE DE :

DÉSIGNER Deux personnes qualifiées pour siéger au Conseil d'administration de l'EPIC Parc des événements comme suit :

- Mme Catherine SACHREITER
- Mme Aude BOSQUET-BARTH

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 11 MAI 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 11 MAI 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.